



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

# Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

Séance du 14 décembre 2017

Demande de renouvellement du label Grand Site de France  
« Les deux Caps, Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez »

**Rapport CGEDD n° 011610-01**

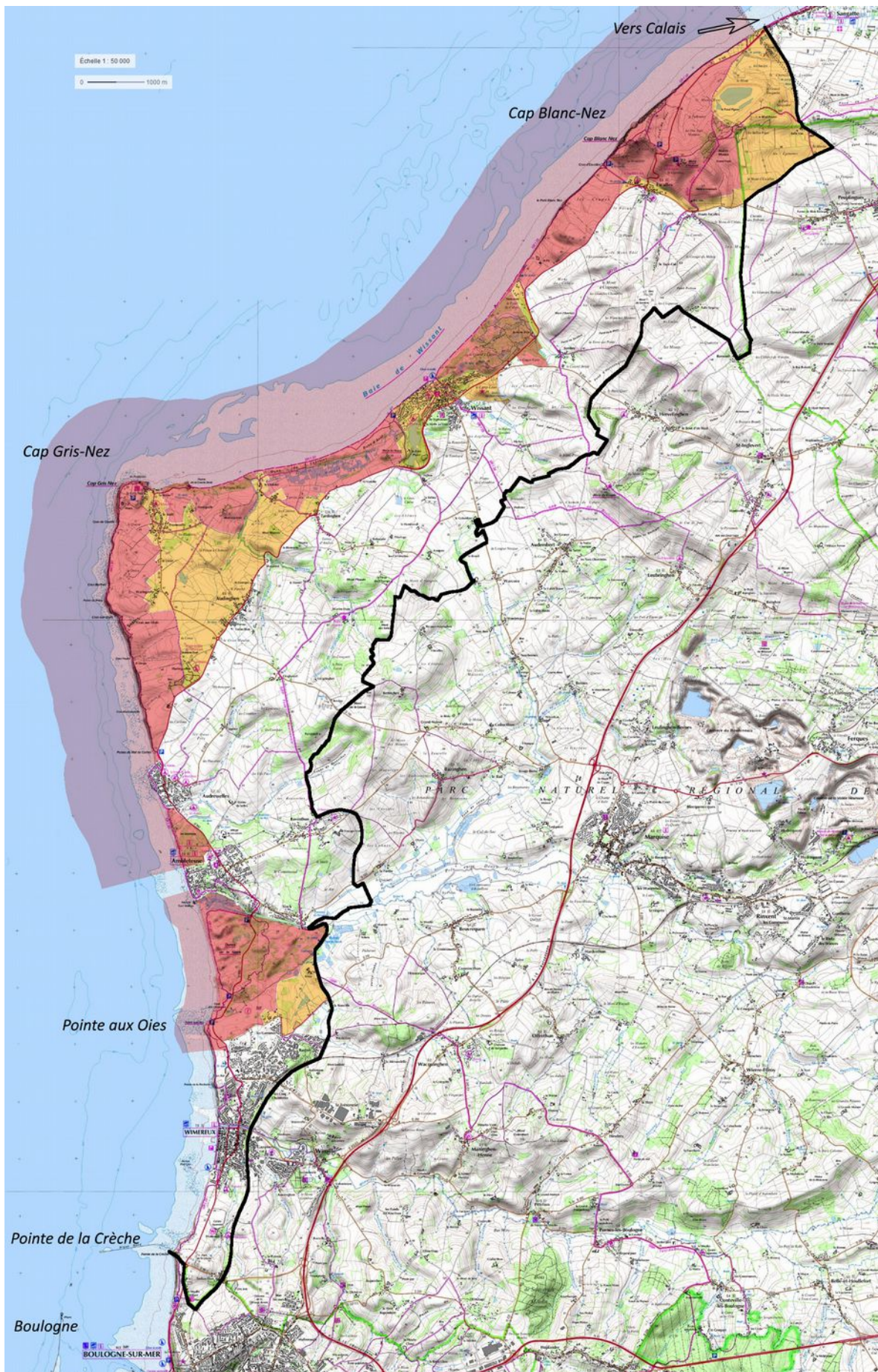
**établi par**

**Jean-Luc Cabrit**

*Chargé de mission d'inspection générale*

**décembre 2017**





Le Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez (trait noir) (Dessin JLC sur fond IGN Geoportail)  
 Sites classés en rose : foncé - parties terrestres, pâle - parties maritimes – Sites inscrits en jaune

## 1. Un site unique

Le Grand site des Deux-Caps, Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez est le neuvième labellisé en France, en 2011. Son périmètre regroupe huit communes et s'étend sur une superficie de 7505 hectares.

Situé sur la Côte d'Opale entre Calais et Boulogne-sur-mer, ce site aux qualités paysagères et patrimoniales exceptionnelles, emblématique du Pas-de-Calais, a fait l'objet de sites classés ou inscrits de plus en plus vastes au fil du temps<sup>1</sup>. Un nouveau site classé est en projet autour de la Pointe de la Crèche, dans le prolongement sud des sites existants. Les sites classés couvrent environ 2 800 hectares terrestres et 2 500 hectares sur le domaine public maritime (DPM). Il faut y ajouter 1 100 hectares de sites inscrits. Avec le site classé de la pointe de la Crèche, la protection du littoral sera ainsi continue de Sangatte à Boulogne, sur la totalité des espaces naturels côtiers du Grand Site.

Les paysages sont constitués de vastes terres agricoles et naturelles occupant un plateau vallonné qui semble en lévitation entre mer et ciel. Ils abritent des villages aux caractères très différents marqués par leurs activités : agriculture, pêche, petites stations balnéaires. Cette partie de la côte du Pas-de-Calais, profondément marquée par sa géologie, mais aussi par les stigmates de la guerre, constitue, par l'ampleur et la diversité de ses paysages, un des sites les plus pittoresques du littoral du Nord de la France. Elle offre, en outre, par temps clair, des vues imprenables sur les falaises blanches de Douvres, particulièrement visibles au soleil du matin.

La valeur de ce site est également reconnue au titre de la biodiversité par de nombreuses mesures de protection ou de gestion, avec en particulier cinq sites Natura 2000<sup>2</sup>. Il fait en quasi-totalité partie du « Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale », dont la charte a été renouvelée en 2014, et borde le « Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale » créé en 2012. Enfin, une bonne partie des côtes sont des zones naturelles concernées par des périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral et gérées par le syndicat mixte EDEN62<sup>3</sup>.

## 2. Rappel historique du label Grand Site de France

Du fait de leur beauté et de leur situation en bord de mer face aux côtes anglaises, ces paysages ont depuis longtemps attiré nombre de visiteurs, sportifs de loisirs, résidents secondaires, campeurs. Dès les années 1970 s'est affirmé le besoin de mieux organiser cet afflux et de régler les problèmes qu'il pose sur des paysages agricoles et naturels fragiles : piétinement, érosion, occupation sauvage, pollution, déchets, etc. Le Cap Blanc-Nez recevait un million de visiteurs en 1988 et son attractivité a beaucoup augmenté ces dernières années du fait de la mise en service du tunnel sous la Manche en 1994 et du désenclavement routier et ferroviaire qui en a résulté : le site est devenu un carrefour vers l'Europe du Nord.

Ces difficultés ont trouvé une réponse avec la politique des Opérations Grand Site (OGS), lancée par l'État en 1976 : la démarche proposée aux collectivités territoriales répond justement aux questions que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation touristique. Elle permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de protection du site et de mise en valeur du territoire. En outre, elle incite à améliorer la qualité de la visite et à soutenir le tissu socio-économique local dans une perspective de développement durable.

C'est ainsi que, comme l'écrivait l'inspectrice générale Michèle Prats en 2004, « le site faisait partie de la liste des 26 sites nationaux devant faire l'objet d'une OGS établie en 1978, et elle a été la première opération de ce type réalisée en France, sur la base d'un diagnostic établi en 1980. [Néanmoins, à l'époque], le projet reposait plus sur le traitement de l'accessibilité et du stationnement que sur celui de la mise en valeur de l'espace naturel et construit. [...] Après une interruption de 1983 à 1989 [...] une nouvelle étude

1 Trois sites ponctuels : « Fort de Croÿ » à Wimereux (28/11/1927), « Fort Mahon » à Ambleteuse (02/06/1931), « Anse du cap Gris-Nez » à Audinghen (16/01/1963), complétés par de vastes sites inscrits dans les années 1970, eux-mêmes en partie recouverts par deux sites classés : « Dunes d'Ambleteuse et Wimereux » (Dunes de la Slack et pointe aux Oies) classées le 23/11/1973 (470ha), et le site des « Caps Gris-Nez et Blanc-Nez », classé le 23/12/1987 (4628ha).

2 Le réseau européen Natura 2000 comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales. Le site des Deux-Caps est concerné par la ZPS maritime FR3110085 « Cap Gris-Nez » (56 000ha) et par quatre ZSC essentiellement maritimes (31 000ha dont 1100ha terrestres) : FR 3102003 « récifs Grand-Nez Blanc-Nez » ; FR 3100477 Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont des Couples » ; FR 3100478 « Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Châtelet, Marais de Tardinghen et dunes de Wissant » ; FR 3100479 « Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse ».

3 Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais : syndicat mixte créé par le Département, il gère les espaces naturels sensibles et intervient sur près de 5000ha répartis entre le département (2 500 ha) et le Conservatoire du Littoral (2 500 ha).

de définition d'un programme d'actions était lancée et achevée en 1990, qui aboutira à une première OGS intitulée *Cap93* ». Cette opération a permis de réaliser les premiers travaux d'urgence.

Les travaux accomplis n'étant pas encore à la hauteur des effets de la fréquentation croissante, une nouvelle OGS était lancée en 2000, d'abord élaborée sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale, puis portée à partir de 2004 par le Conseil départemental dans le cadre d'une convention de partenariat avec le PNR, EDEN62 et le Conservatoire du littoral. Des travaux étaient effectués, sur le Cap Blanc-Nez, en 2005, puis de nouveau, en différents lieux, de 2007 à 2011.

Au terme de cette longue gestation, le Grand Site des Deux-Caps obtenait, le 29 mars 2011, le label « Grand Site de France », attribué au Département du Pas-de-Calais par le ministre en charge de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. A la remise du label, une nouvelle convention de partenariat était alors signée, élargie aux huit communes, pour la période 2011-2017.

Lors de sa séance du 13 janvier 2011, votre commission a validé à l'unanimité l'attribution du label Grand Site « Les deux Caps, Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez » ainsi que le programme d'action proposé, en l'assortissant d'un certain nombre de demandes. Le programme comportait quatre orientations déclinées en vingt-quatre mesures et incluait la poursuite des aménagements prévus dans la dernière OGS.

Aujourd'hui, c'est le renouvellement de ce label, six ans après son attribution, qui est proposé à l'avis de votre commission. Avant d'examiner le projet du territoire pour les six ans à venir, je propose de revenir sur le bilan de la période qui vient de s'écouler.

Afin d'évaluer la mise en œuvre du projet sur le territoire, je me suis rendu sur le site à deux reprises, d'abord lors des journées du Réseau des Grands Sites de France des 13 et 14 octobre 2017, où j'ai pu parcourir le secteur du Cap Gris-Nez, puis les 16 et 17 novembre, où j'ai visité le reste du territoire et rencontré de nombreux porteurs du projet, tant élus que techniciens.

### **3. Le bilan du Grand Site sur la période 2011-2017**

Le travail de bilan est issu de réflexions méthodologiques débutées dès 2014, et a mobilisé sur l'année 2016 cinq ateliers techniques thématiques et un séminaire élargi à de nombreux acteurs. Il a été validé au fil de la démarche par le comité de pilotage qui s'est réuni à trois reprises. Ce travail a abouti à une production considérable dont la synthèse est reprise dans le dossier de renouvellement de candidature.

Par rapport au travail qui a été fourni, notamment par les ateliers thématiques, le document présenté par le Département regroupe les actions sans qu'il soit toujours facile de les rattacher aux vingt-quatre mesures initiales. Le bilan qui suit reprend le plan initial en quatre orientations.

#### **a) Orientation 1 : Poursuivre la connaissance et la protection du patrimoine dans toutes ses composantes.**

Une partie des cinq mesures proposées a été réalisée. Les services de l'État ont rencontré des difficultés pour le classement du site de la pointe de la Crèche, mais un périmètre satisfaisant pour les parties est en voie d'être trouvé. Dans le domaine foncier, le Conservatoire du littoral a acquis par DUP, après un long contentieux, une centaine d'hectares au Cap Blanc-Nez, portant à 900 hectares ses propriétés sur le périmètre du Grand Site. Les espaces naturels acquis sont gérés par EDEN62. Des inventaires ont été effectués, tant sur le petit patrimoine bâti, dans le cadre de l'élaboration des PLUi, que sur la biodiversité. Enfin, avec l'aide du PNR, les documents d'urbanisme des cinq communes de la communauté de communes de la Terre des deux Caps délimitent les espaces remarquables de la loi Littoral et intègrent les enjeux du Grand Site via des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

La délimitation des espaces naturels remarquables devra être poursuivie sur les documents d'urbanisme de l'ensemble des communes.

#### **b) Orientation 2 : Assurer l'amélioration, la gestion et la valorisation des patrimoines du site.**

Cette orientation recouvrait un champ très vaste, avec sept mesures. La première comportait deux volets. Le premier volet de la mesure portait sur l'élaboration d'un schéma d'accueil stratégique qui devait être la traduction spatiale des enjeux déclinés dans le projet de développement durable du Site. Ce document, dont la première étape de concertation a été approuvée en avril 2012, a trouvé une traduction plus opéra-

tionnelle en 2016 avec le plan de cohérence paysagère, réalisé par l'agence Follea-Gautier et inspiré des travaux du PNR (atlas des paysages et plan de paysage à l'échelle du Grand Site) réalisés en 2013. Toutefois ces documents abordent assez peu la question de la réduction de la pression touristique en bord de mer, que seule une politique d'ensemble et coordonnée peut résoudre, en proposant une offre sur l'arrière-littoral et en réduisant la place du tourisme automobile au profit d'autres modes de découverte. À ce titre, ma visite m'a convaincu de tout le parti que l'on pourrait attendre de l'exploitation des monts arrière-littoraux, qu'ils soient ou non dans le Grand Site, et qui, sans perdre de vue la mer et les côtes anglaises, offrent des vues exceptionnelles sur le Grand Site lui-même (voir carte page 11).

La poursuite d'une réflexion d'ensemble, sous la conduite du Département, est absolument nécessaire, afin de généraliser le schéma d'accueil stratégique à l'ensemble du Grand Site actuel, voire à ses extensions futures éventuelles.



Mettre en valeur les monts de l'arrière-littoral : la côte de Wissant vue depuis le Mont de Couple (Source Google Maps)

Le second volet de la mesure, en partie réalisé, portait sur les aménagements de sentiers : recul du sentier littoral au Cap Blanc-Nez, canalisation du public, comme au Cap Gris-Nez, au cran Poulet ou au cran aux Œufs, sur les dunes de la Slack, ou à l'aire d'accueil de campings-cars à Wissant. La question de l'érosion du sentier du littoral est complexe. Quand elle est due à la fréquentation, des aménagements peuvent être réalisés. Mais la côte est aussi soumise à une érosion naturelle, très forte par endroits, et le recul du sentier du littoral doit être intégré à une stratégie foncière plus vaste anticipant l'évolution à moyen et long terme du trait de côte. Le Conservatoire du littoral et la DDTM travaillent sur ces questions.

L'orientation 2 comportait d'autres mesures visant à l'amélioration des patrimoines naturels ou bâtis.

- En matière d'espaces naturels, EDEN62 gère plus de 1 100 hectares d'espaces patrimoniaux et contribue, via le pâturage ovin, la restauration de murets et de haies, etc. à la qualité des paysages du site.
- Un travail de résorption des points noirs est en cours, dont les résultats sont déjà visibles sur le terrain : rationalisation du stationnement sauvage en période estivale, le long des routes ou dans les espaces naturels ; collecte de déchets ; enterrement de réseaux ; suppression de panneaux publicitaires.
- En matière de bâti, un traitement qualitatif sur l'ensemble du Grand Site est nécessaire, même hors site classé. L'intégration paysagère des projets fait l'objet d'actions du PNR et du CAUE, notamment sur les corps de ferme, où l'association des agriculteurs a commencé un travail très concret, et les campings. Reste à améliorer l'insertion paysagère des lisières urbaines.
- En matière de manifestations traditionnelles, le patrimoine maritime a été valorisé (Maison du pêcheur à Wissant, sentier des pêcheurs à Audresselles, exposition de plein air sur l'école de peinture de Wissant), et des réflexions ont été entreprises sur l'impact sur le site des grands événements, notamment sportifs.

Ce qui a été entrepris en matière de qualité paysagère, au niveau de la planification urbaine, des entrées de villages, et de l'insertion des fermes, constructions, lisières urbaines et campings doit être continué.

**c) Orientation 3 : Mettre en œuvre le schéma d'accueil stratégique du site. Améliorer la qualité d'accueil sur le site par la mise en place d'une démarche d'accueil durable, en adéquation avec l'esprit des lieux du site.**

Il s'agit ici du volet travaux du schéma d'accueil : parmi les cinq mesures proposées, la réalisation d'aires d'accueil près des villages et d'aménagements de centre-bourg a mobilisé le Département qui y a consa-

cré des budgets importants, en particulier sur Audinghen, près du Cap Gris-Nez, mais il reste encore du travail sur le cap Blanc-Nez, le secteur de la Slack, la Pointe aux Oies et celle de la Crèche.

Des travaux de construction de parkings sont en cours comme à Sangatte ou au cran d'Escalles, mais le plan de cohérence paysagère fait état d'environ 25 parkings, rien qu'en bord de littoral, à déplacer ou intégrer à divers titres. La pertinence de ces aménagements doit être évaluée afin de ne pas encourager le public à affluer. Il importe en outre de les intégrer et d'éviter des projets à caractère trop urbain tout en étant attentif à leur rapport au territoire, et en pensant la manière dont ils contribuent au schéma d'accueil local (lien avec les sentiers, disposition des panneaux, etc.). Les esquisses de projets issues du plan de cohérence paysagère de l'agence Follea-Gautier sont pertinentes mais pas transposables en l'état. Elles doivent être dessinées par une maîtrise d'œuvre adaptée qui doit absolument être mise à contribution pour intégrer les équipements en utilisant au mieux les particularités du terrain, *a fortiori* si le site classé est impacté. Votre commission, lors de sa séance du 13 janvier 2011, insistait déjà sur ce point. Il faut valoriser les compétences paysage, externes (maîtres d'œuvre) ou internes (CAUE, paysagiste-conseil, etc.) et en particulier celles du PNR qui est un acteur-clé du territoire.

Préciser les priorités des aménagements d'accueil du public, et utiliser une maîtrise d'œuvre à compétence paysage sur TOUS les projets (signalétique, mobilier, parkings, sentiers, voies douces...) et pas seulement sur les projets globaux ou ambitieux.



L'Euro-véloroute prend l'allure d'un chemin rural au lieu-dit « le Tape-Cul » – Au fond la baie de Wissant (Photo JLC)

Par ailleurs, des tronçons de l'Euro-véloroute ont été déjà réalisés, mais il manque encore un schéma des pistes cyclables qui irrigue le territoire, à intégrer dans le schéma d'accueil stratégique. Pour faciliter la gestion des équipements d'accueil, un bâtiment technique a été construit à Audinghen en 2015 pour EDEN62. Mais EDEN62 ne gérant que les espaces naturels, un partage clair des responsabilités d'entretien est à faire avec les collectivités pour le reste du territoire et les monts de l'arrière-littoral. Enfin une maison de site a été acquise et aménagée, et ouverte en 2014. Elle est située près du cap Gris-Nez à Audinghen et non pas au Cap-Blanc-Nez comme prévu, où la question de l'offre de service reste à résoudre.

Préciser le schéma des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire et le projet d'accueil sur le Cap Blanc-Nez.

#### **d) Orientation 4 : Favoriser et optimiser un développement économique durable pour le site.**

Sept mesures étaient proposées. En matière d'agriculture, le fait saillant est la création de l'association des Paysans du site des Caps (52 exploitants), associée à la gouvernance via une convention de parte-

nariat. Elle a entrepris, on l'a vu, une action concertée d'intégration paysagère des fermes, avec le soutien du CAUE.

En matière de promotion d'un tourisme durable, un travail est en cours avec les professionnels du tourisme pour améliorer la qualité de l'offre en accord avec l'esprit des lieux (certification, travaux de rénovation, intégration paysagère des campings...). Deux des artisans de cette démarche, l'ADRT<sup>4</sup> et le CAUE, feront partie des nouveaux signataires de la convention pour la période 2017-2023.

On soulignera pour terminer le rôle important du Grand Site en matière d'insertion sociale, notamment dans la mise en place d'ateliers chantiers d'insertion.



Un travail qui vise à intégrer les corps de ferme – Au fond le Cap Blanc-Nez (photo JLC)

L'éducation et la prise de conscience de la population et des acteurs requièrent un changement culturel sur le long terme. L'intégration paysagère des campings, par exemple, qui sont une véritable institution dans la région, nécessitera beaucoup de temps. De manière plus générale, il convient de garder à l'esprit l'objectif d'une offre compatible avec la fragilité du site.

Le souci de progression qualitative de l'accueil doit passer par la définition d'une politique touristique compatible avec la préservation du site, soucieuse d'éviter d'attirer encore du monde sur la côte, tout en développant une économie qui s'appuie plus sur les ressources de l'arrière-pays.

#### **e) La gouvernance**

Son fonctionnement est relativement original, puisqu'il n'a pas recours à un syndicat mixte, comme c'est souvent le cas, mais à une convention d'engagement liant différents acteurs du territoire, au nombre de vingt pour la période 2011-2017. Chacun est engagé dans une action commune et la fait avancer en fonction de ses compétences propres : le pilotage est ainsi l'expression d'une pluralité et nécessite une coordination particulière. Ce rôle est joué par le Conseil Départemental du Pas-de-calais, qui a créé pour ce faire un service dédié dont le siège est dans la maison du Grand Site.

Dans son rôle spécifique de maître d'ouvrage, le Département mobilise des crédits importants, notamment de travaux d'infrastructures. Dans le bilan, on constate qu'il a affecté plus de 28 millions d'euros en investissement et fonctionnement sur la période 2011-2017, sans compter les cofinancements divers et les moyens matériels et humains importants alloués à l'opération par les autres acteurs.

Mais le Département doit aussi assurer l'animation d'un groupe d'acteurs où chacun est très ancré sur le territoire, avec des compétences et des moyens propres. Compte tenu de la complexité des enjeux du Grand Site, où une vision globale stratégique doit se dessiner, le bon fonctionnement de la gouvernance implique, au-delà de l'instance décisionnaire qu'est le comité de pilotage, que chaque compétence soit

reconnue et utilisée. Cela nécessite une instance de dialogue et de réflexion partagée : le comité technique, qui réunit les techniciens des différents organismes, et dont le moteur est une formation plus restreinte qui joue le rôle-clé : l'équipe-projet. Cette organisation a connu des hauts et des bas, mais la dynamique engendrée par le renouvellement du label a permis de relancer toutes ces instances.

Il conviendra que le Département poursuive et développe cette animation, en favorisant l'écoute et l'expression de tous, et en organisant un pilotage sous-tendu par une réflexion stratégique commune et éclairé par un tableau de bord partagé permettant un suivi collectif de l'avancement du projet.

#### 4. Le projet 2018-2023 et la demande de renouvellement du label

Dans ce projet, nombre d'actions proposées sont dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris : gestion et entretien du site, acquisitions foncières, planification, stratégie d'accueil, etc. La stratégie d'ensemble et les actions restent globalement les mêmes, mais on notera que, suite au bilan collectif effectué, les axes de travail ont été réorganisés par rapport à la période 2011-2017. Au lieu des quatre orientations précédentes, on se trouve devant une vision recentrée, plus condensée autour des objectifs d'un Grand Site : protéger et gérer les paysages emblématiques, organiser l'accueil touristique et proposer un modèle de développement plus proche des habitants et respectueux du site. Les trois axes proposés comportent au total dix-sept engagements.

**Le premier axe « réserver, gérer, valoriser les paysages emblématiques »** (engagements 1 à 5) comporte quatre volets : la stratégie foncière visant à anticiper l'évolution du trait de côte, au-delà de la simple question de l'érosion du sentier du littoral ; la prise en compte concrète des enjeux paysagers dans les documents de planification, avec notamment la création d'un groupe de travail urbanisme chargé d'accompagner l'intégration paysagère des projets ; la continuation de la gestion des espaces naturels ; une réflexion sur les protections réglementaires en cours et à venir : la gestion de la qualité paysagère à travers des actions d'entretien et de gestion (points noirs, publicité, franges urbaines).

On note avec intérêt la proposition de mettre en place des groupes de travail publicité et surtout urbanisme : pour ce dernier, nous avons déjà noté la nécessité d'améliorer les projets de construction et en particulier les franges urbaines et un conseil à tous les porteurs de projet est indispensable. Il conviendra de lui trouver rapidement un mode de fonctionnement pérenne.

Concernant les limites du site, on peut regretter que les propositions pour la période à venir soient modestes, limitées à l'extension du périmètre aux communes intéressées par le futur classement de la pointe de la Crèche, lorsque celui-ci se fera. La période de six ans qui s'annonce devra être l'occasion de faire mûrir un projet élargi aux communes de l'arrière-littoral.



L'érosion de la côte est due à de multiples facteurs : ici, glissement de terrain au Noirda – Audresselles (PhotoJLC)

**Le deuxième axe « Proposer une nouvelle expérience de découverte »**, comporte deux volets. Le premier concerne la stratégie d'accueil (engagements 6 à 9), avec trois thèmes de travail : les déplacements, c'est-à-dire la scénarisation des routes d'accès (signalétique, traversées de villages), l'intégration de la RD940 qui structure la découverte du Grand Site et le développement d'un réseau cyclable à



partir de l'Euro-véloroute ; la mobilité dans le site, via les chemins de découverte et les circulations alternatives ; enfin l'accueil, par la mise en œuvre des cinq schémas d'accueil locaux (aménagement de parkings, d'espaces d'accueil, etc.) et le traitement des entrées nord et sud du Grand Site.

Le deuxième volet porte sur la politique touristique (engagements 10 à 12) et vise à élargir son pilotage au-delà des huit communes concernées, en mobilisant les quatre intercommunalités ; à accompagner les prestataires touristiques, notamment en promouvant un tourisme respectueux du site ; et enfin à cibler les visiteurs qui puissent être acteurs de la protection.

On rappellera les remarques précédentes :

- le traitement des déplacements doit être étudié dans le cadre d'un schéma stratégique d'ensemble, intégrant les monts arrière-littoraux ;
- le traitement de la communication, de la scénarisation et de la signalétique d'accès ne doit pas conduire à attirer une fréquentation supplémentaire, l'objectif étant de réduire la pression sur le site classé ;
- la mise en œuvre des projets liés aux schémas d'accueil locaux doit se faire avec le recours systématique à un conseil ou à une maîtrise d'œuvre paysagère.



La surfréquentation contrarie parfois les tentatives de renaturation : Pointe aux Oies - nord de Wimereux (Photo JLC)

**Le troisième axe « Faire du site un laboratoire d'innovation territoriale »**, (engagements 13 à 17) aborde la question d'un modèle de développement local compatible avec le site. Il comporte : un volet agricole et maritime avec des actions sur l'agriculture raisonnée, les productions locales, la formation de la main-d'œuvre, la valorisation des fermes ; un volet relatif à l'implication des habitants au travers de projets participatifs ; enfin un volet relatif à la cohésion et à l'innovation sociale, notamment avec la poursuite du travail (remarquable) d'insertion sociale déjà entrepris, ainsi qu'avec des actions comme la promotion des gestes écocitoyens ou le développement de la dimension éducative du Grand Site.

Cet axe est par nature expérimental, mais les engagements proposés sont très généraux et traduisent plus une volonté de faire qu'un programme de travail. Celui-ci reste donc à définir, avec des actions concrètes. Il est en outre nécessaire de préciser le contenu et la méthodologie proposée pour certains des engagements, notamment les 14, 15 et 17.

Préciser le cas échéant les engagements proposés et définir un programme d'actions opérationnelles

### **La gouvernance, les moyens et le suivi.**

La gouvernance est légèrement modifiée pour la période à venir. Elle reste fondée sur une convention de partenariat, où chaque signataire s'engage à mettre en œuvre le projet en fonction de ses compétences. Mais on note l'arrivée de trois nouveaux membres, déjà largement associés aux actions précédentes : le CAUE, l'ADRT et le Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, qui interviendra sur les questions liées à la mer.

On peut par ailleurs s'étonner de la défection de la commune de Tardinghen, qui, de manière assez contradictoire, n'a pas souhaité signer la convention, mais affirme ne pas être opposée au projet du Grand Site. Toutefois la Communauté de communes de la Terre des deux Caps, à laquelle elle appartient, reste signataire.

Conformément à la convention, la gouvernance s'appuiera sur les instances précédentes (comité de pilotage, comité technique, équipe-projet). Une nouvelle instance est prévue : le comité local de suivi, rassemblant les élus des communes et des intercommunalités. Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse au minimum une fois par an. Par ailleurs la volonté d'associer les socio-professionnels et les associations du périmètre se traduit par la mise en place d'un conseil consultatif associatif qui pourra proposer des actions et des modalités d'accompagnement du site en lien avec leurs compétences.

Nous avons déjà abordé les conditions du bon fonctionnement de cette gouvernance et surtout du pilotage et de l'animation, en insistant sur la nécessité de réunir ces instances régulièrement, et en ce qui concerne l'équipe-projet, au moins 8 à 10 fois par an.

Pour ce qui est des moyens alloués à l'opération par les différents acteurs, le dossier présenté à votre commission ne donne pas d'information, bien que le Département affirme sa volonté d'investissement sur le projet. Il est nécessaire d'avoir une visibilité sur les priorités et le rythme des financements et moyens humains sur la période à venir. Un document de travail a été fourni, à ma demande, par l'animateur du Grand Site. On y lit notamment que deux millions d'euros au titre de l'année 2018 ont été budgétés sur l'axe 2 (correspondant aux gros travaux) par le Département, les contributions des autres acteurs, tant en moyens humains qu'en financements, n'étant pas indiquées.

Par ailleurs le projet propose la mise en place d'indicateurs, (ceux proposés dans la période précédente n'ont été que partiellement mis en œuvre). Ils devront contribuer à un tableau de bord partagé.

Réunir et préciser les données relatives à la mise en œuvre du programme annoncé :  
- échéancier des financements et moyens humains des différents acteurs ;  
- tableau de bord avec des indicateurs pertinents d'avancement des actions.

## 5. Conclusion

Lors de ma visite sur place, un élu, à qui je demandais ce qu'il attendait de la période à venir, m'a répondu sous forme de cri du cœur : « protéger nos paysages ! ». C'est bien le fil directeur qui est annoncé pour ces six ans. Les acteurs locaux se sont lancés depuis des décennies dans une démarche exigeante, sur le long terme. Son mode de gouvernance est assez peu courant et demande des compétences robustes pour animer et coordonner les différents acteurs. J'ai pu constater le fort investissement de tous sur le terrain, leurs réussites, leurs doutes. Beaucoup a été fait, pas toujours au rythme espéré, parfois il a fallu recommencer ce qui ne donnait pas satisfaction.

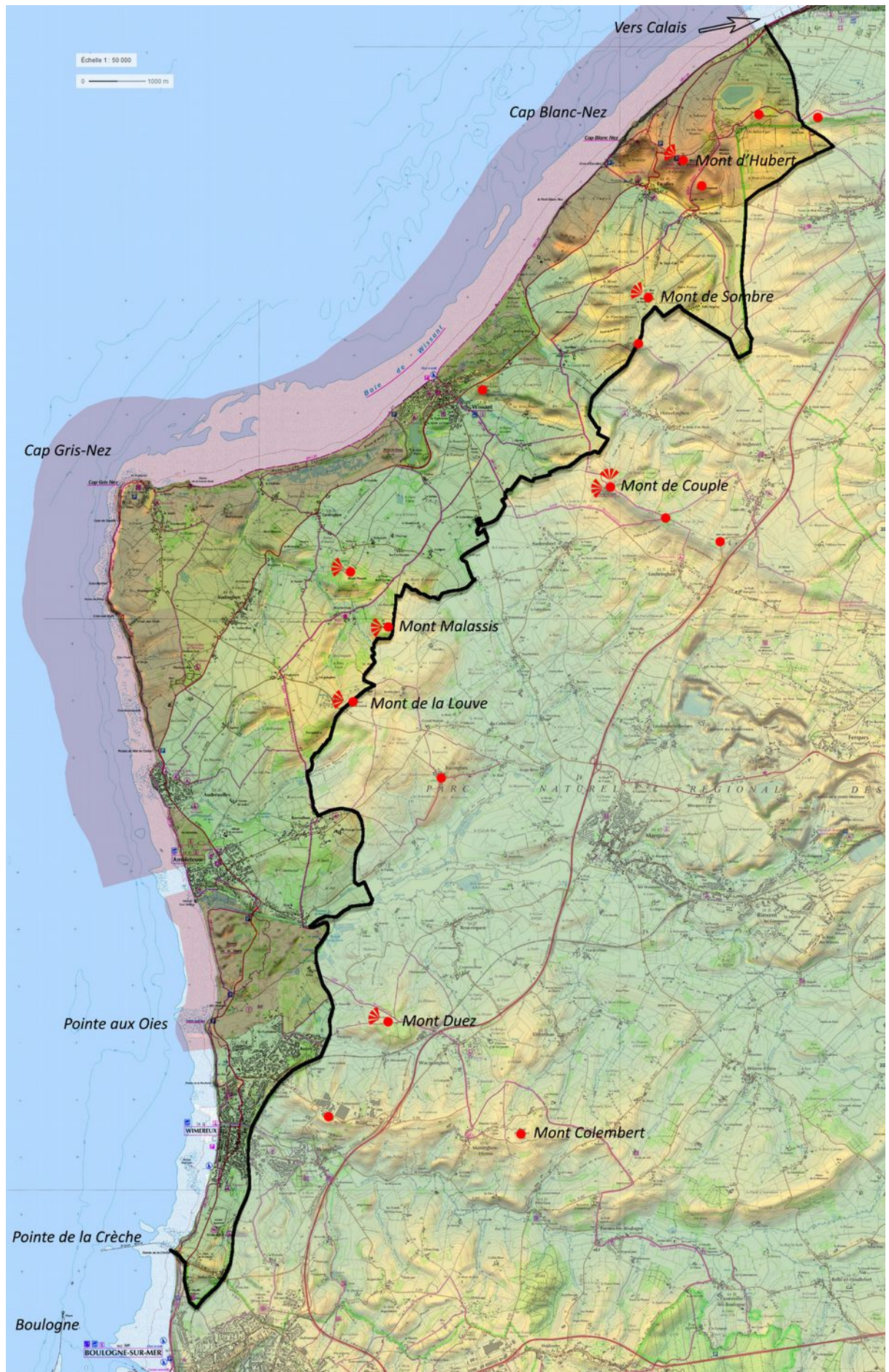
Le dossier qui vous est présenté résulte d'un travail considérable de bilan et de remise en question. La commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS) du 4 juillet 2017 a noté que, malgré un certain essoufflement, une dynamique s'est réenclenchée en 2015 à la faveur de cette démarche : elle doit continuer sur la même lancée pour les années à venir, en ayant à l'esprit que le travail va être moins d'organiser le « faire » que le « réfléchir et faire ensemble ».

Le projet qui vous est soumis, dans la poursuite du précédent, accorde une priorité au paysage. Il prend bien en compte la problématique et les enjeux du site, mais des pistes de progrès sont possibles, soulignées par ce rapport, qui recoupent largement les recommandations de la CDNPS.

La démarche proposée, la volonté d'agir, les actions déjà entreprises, le fort investissement sur le terrain des différents acteurs, me conduisent à proposer à votre commission d'approuver le renouvellement, pour la période 2017-2023, du label Grand Site de France « Les Deux-Caps, Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez », tout en demandant au gestionnaire la prise en compte des recommandations faites et la définition rapide d'un programme d'actions opérationnelles et chiffrées, à examiner avec les services du ministère.



Jean-Luc Cabrit



Les monts de l'arrière-littoral (points rouges) permettent des vues sur le Grand Site (Dessin JLC sur fond Geoportail)